

# La pÃªche Ã©lectrique dÃ©sormais interdite au sein de l'Union europÃ©enne

Dossier de la rÃ©daction de H2o  
May 2021

La justice europÃ©enne a confirmÃ© l'interdiction de la pÃªche Ã©lectrique dans toute l'Union Ã partir de juillet 2021, rejetant un recours des Pays-Bas, le principal pays Ã utiliser cette mÃ©thode de pÃªche controversÃ©e, jugÃ©e nÃ©faste pour l'environnement.

La pÃªche Ã©lectrique, qui consiste Ã envoyer depuis un chalut des impulsions Ã©lectriques dans le sÃ©diment pour y capturer des poissons vivant au fond des mers, avait initialement Ã©tÃ© autorisÃ©e Ã titre expÃ©rimental en mer du Nord, au grand dam des organisations environnementales et de pÃªcheurs franÃ§ais qui y Ã©taient hostiles. Mais l'UE avait finalement dÃ©cidÃ©, en avril 2019, de l'interdire complÃ¨tement, aprÃ¨s une pÃ©riode de transition d'environ deux ans se terminant fin juin 2021 - suscitant ainsi la colÃ®re des pÃªcheurs nÃ©erlandais. En octobre 2019, La Haye avait dÃ©posÃ© un recours devant la Cour de justice de l'UE (CJUE) pour annuler cette dÃ©cision, jugeant que l'interdiction de la pÃªche Ã©lectrique n'avait pas Ã©tÃ© justifiÃ©e sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles et qu'elle entravait l'innovation et le dÃ©veloppement technologique. La CJUE a estimÃ© que les Pays-Bas n'avaient pas dÃ©montrÃ© le caractÃ¨re manifestement inappropriÃ© de cette interdiction. Si les Ã©tudes scientifiques et techniques disponibles contiennent des apprÃ©ciations parfois divergentes sur l'Ã©tendue des incidences nÃ©gatives de la pÃªche Ã©lectrique, aucune n'Ã©nonce, en revanche, contrairement Ã ce que soutiennent les Pays-Bas, que cette mÃ©thode serait dÃ©pourvue d'incidence nÃ©gative sur l'environnement, affirme la Cour. Ã€ l'appui de sa dÃ©cision, la Cour fait valoir que Bruxelles dispose d'un large pouvoir d'apprÃ©ciation dans le domaine de la pÃªche, l'UE se voyant confÃ©rer par les traitÃ©s une compÃ©tence exclusive en matiÃ¨re de conservation des ressources halieutiques et marines. Enfin, l'objectif de l'Union de promouvoir le progrÃ¨s scientifique et technique n'implique pas une obligation pour le lÃ©gislateur de transposer dans un acte lÃ©gislatif toute technique nouvelle au seul motif qu'elle serait innovante, conclut l'arrÃªt.

Les Pays-Bas sont les principaux partisans en Europe de cette technique de pÃªche, dÃ©noncÃ©e de longue date par les petits pÃªcheurs franÃ§ais adeptes de la mÃ©thode artisanale, qui fustigent la concurrence dÃ©loyale des bateaux nÃ©erlandais dans les eaux du nord de la France et du Royaume-Uni. Les pÃªcheurs franÃ§ais accusent par ailleurs la technique d'Ãªtre Ã©minemment destructrice pour la faune et les fonds marins avec des impacts nÃ©gatifs sur les œufs et les larves des poissons, mettant en pÃ¢ril leurs ressources. "Pour satisfaire une poignÃ©e d'industriels cyniques, les Pays-Bas avaient saisi la CJUE sur la base d'avis scientifiques biaisÃ©s [...] Le coup de bluff politique n'a pas fonctionnÃ©. Ce jugement signe le triomphe de l'intÃ©rÃ©t gÃ©nÃ©ral", s'est fÃ©licitÃ© dans un communiquÃ© l'ONG environnementale Bloom